

**BUDGET
PRIMITIF**

2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE



BUDGET PRIMITIF 2018

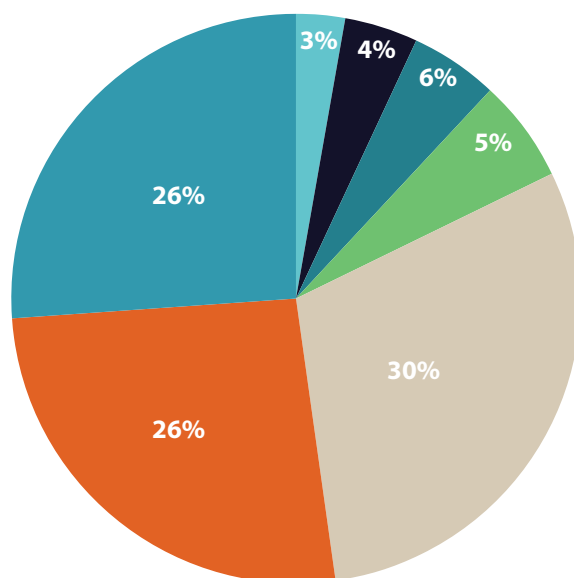
Présentation synthétique en application de l'article L. 2313-1 du CGCT

Éléments de contexte

Le budget primitif pour 2018 se présente comme un budget de stabilisation, après le transfert de la compétence Transports intervenue en 2017 et la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Toutefois, la contrainte qui s'impose sur les finances départementales perdure encore cette année : en effet, tant les recettes que les dépenses sont en recul par rapport au budget 2017 (-1%).

D'où viennent les recettes ?

Recettes prévisionnelles 2018: 305,6 M€



● **Fiscalité directe** (80,57 M€)

● **Dotations et compensation de l'Etat** (78,80 M€)

● **Fiscalité indirecte** (91,12 M€)

● **Emprunt** (16 M€)

● **Recettes sociales** (19,63 M€)

● **Résultat reporté** (10,90 M€)

● **Autres (subventions produits des services...)** (8,61 M€)

Les principales recettes départementales

Les dotations de l'Etat : 26%

Malgré la fin de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) au titre de la contribution de la Nièvre au redressement des comptes publics, les dotations de l'État continuent de baisser (-1,60%)

La fiscalité directe : 26%

La principale ressource est la part départementale de la taxe sur foncier bâti (TFPB), acquittée par les propriétaires. C'est la seule recette dont le département peut fixer librement le taux, qui est stable en 2018 à 23,90%.

Parmi les autres recettes de fiscalité directe, il existe la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui a baissé de moitié en 2017 en raison de son affectation à la Région pour financer la compétence transport depuis 2017.

La fiscalité indirecte : 30%

Il s'agit essentiellement de la taxe supplémentaire sur les conventions d'assurance et d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques. Le département perçoit également une partie des droits de mutation à titre onéreux, à l'occasion des transactions immobilières.

Les recettes sociales : 6%

Elles sont composées entre autres de la dotation de l'Etat pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la participation des obligés alimentaires

La dette : 5%

Le budget prévisionnel fixe le nouvel emprunt à 16 M€ pour le financement des investissements. Ce montant est un montant plafond, il sera ajusté en fin d'année au regard des dépenses d'investissement réalisées. Pour information, les collectivités territoriales ont recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, en aucun cas pour leurs dépenses de fonctionnement.

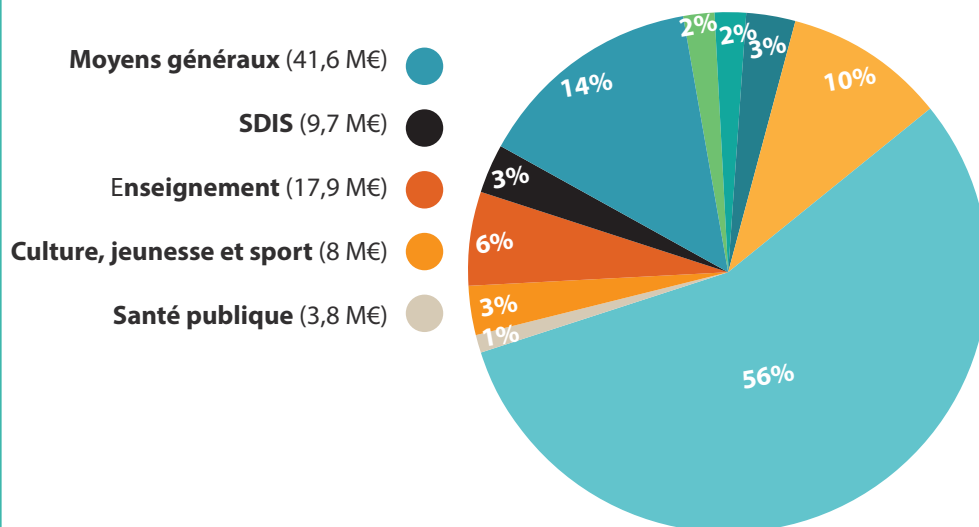
Autres : 3 %

Les autres recettes comprennent principalement les subventions d'investissement et les autres produits de gestion courante.

Où vont les dépenses ?

Dépenses prévisionnelles 2018: 305,6 M€

- **Action sociale** (171,9 M€)
- **Voirie, ouvrage d'art, canal du Nivernais** (32 M€)
- **Aménagement du territoire, habitat, environnement** (9,5 M€)
- **Transports** (5,6 M€)
- **Economie, tourisme, agriculture** (5,6 M€)



Moyens généraux	41,6 M€
SDIS	9,7 M€
Enseignement	17,9 M€
Culture, jeunesse et sport	8 M€
Santé publique	3,8 M€
Action sociale	171,9 M€
Voirie, ouvrage d'art, canal du Nivernais	32 M€
Aménagement du territoire, habitat, environnement	9,5 M€
Transports (transport adapté + transfert à la région)	5,6 M€
Economie, tourisme, agriculture	5,6 M€

Pour **100€** dépensés par le département : 57€ financent les politiques de solidarité :

- envers les familles
- envers les personnes âgées
- pour la protection de l'enfance
- l'APA pour les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées)
- la PCH pour les personnes en situation de handicap
- le RSA et l'insertion

10€ permettent d'effectuer des travaux d'entretien sur la voirie départementale ou de réaliser des opérations nouvelles (créneaux de dépassement, mise à 2x2 voies de la RN7).

2€ permettent de faire fonctionner les transports sur le territoire. Le département reste compétent uniquement pour le transport des élèves handicapés.

6€ servent au fonctionnement et aux travaux de rénovation des collèges nivernais.

3€ contribuent à améliorer l'environnement (préservation des espaces naturels sensibles), l'habitat (rénovation des logements) et financer des projets communaux et intercommunaux (voirie, salle des fêtes, équipements sportifs).

3€ sont versés au service départemental d'incendie et de secours.

3€ financent des actions culturelles ou destinées à la jeunesse et au sport, ainsi qu'au fonctionnement des archives départementales.

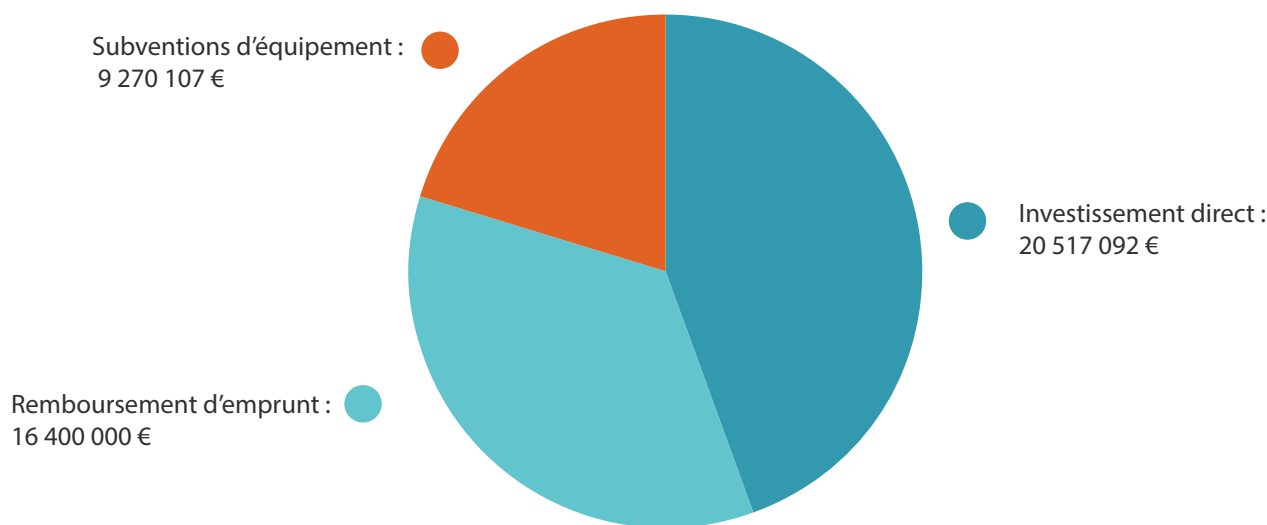
2€ soutiennent l'activité économique des entreprises, des artisans et des agriculteurs.

7€ permettent au conseil départemental de fonctionner (moyens informatiques, équipement des services, personnels supports, bâtiments, maintenance...)

Enfin, **7 €** permettent au conseil départemental régler les échéances de sa dette.

Le département investit pour le territoire

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2018: 46,2 M€



Le département investit 29,8M€ en 2018 :

20,5M€ servent à financer les projets portés directement par le département (travaux de voirie, rénovation des collèges, ...)

et 9,3M€ sont versés à des partenaires pour financer sur le territoire des projets d'intérêt départemental. Le département soutient ainsi fortement les projets des communes et intercommunalités sur leurs territoires.

Au titre des investissements directs, le Conseil départemental finance des opérations essentielles pour l'attractivité du territoire, le soutien à l'activité économique ou le développement et l'entretien de son patrimoine :

- Le niveau des dépenses de la voirie départementale et des infrastructures est fixé pour 2018 à 10,2M€. Parmi ces dépenses, figure la poursuite de la réfection du pont de Fourchambault, pour un coût de 2,1 M€ ainsi que le lancement des études pour la rénovation du pont de Decize ;
- Le Canal du Nivernais voit son budget d'entretien maintenu, avec 1,1M€ de dépenses d'entretien prévues ;
- Maintien du programme de rénovation et de maintenance des collèges avec 4,6M€;
- L'équipement numérique des collèges, pour 500 000€;
- 1,4 M€ sont consacrés à l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti départemental dont 600 000 € pour la poursuite du projet de la cité muséale de Château-Chinon;
- Enfin, 6,2M€ sont fléchés sur le renforcement des couches de roulement des routes départementales ;

Les subventions d'équipement permettent au département de participer aux opérations de développement local ou de soutien à l'activité des territoires. Avec en 2018 :

- Le soutien départemental au bloc communal, avec une enveloppe de près de 4M€.

- La politique Habitat qui atteint son rythme de croisière : 1,4M€ sont consacrés à l'aide à la rénovation des logements sociaux et privés, ainsi qu'à l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie;
- La politique de développement économique, agricole et touristique est abondée à hauteur de 1M€, conformément aux engagements pris avant la loi NOTRe et aux dispositifs qui peuvent perdurer;
- La poursuite du financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur la portion Saint-Pierre/Chantenay, à travers un cofinancement de 2,1M€ ;
- L'aménagement numérique du territoire aux côtés de Nièvre Numérique dans le grand plan de déploiement du Très Haut Débit. En 2018, 1,5M€ sont prévus pour aider à la réalisation de la première phase de travaux.

Budget consolidé : 318,5 M€

Le budget consolidé comprend le budget principal de la collectivité assorti des budgets annexes qui lui sont rattachés.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	248,7 M €	46,2 M €
Nièvre Travaux Matériels	8,2 M €	1,5 M €
MADEF	4,9 M €	1,5 M €
Laboratoire	2,5 M €	0,2 M €
Site de Magny-Cours	1,4 M €	2,2 M €
Nièvre Ingénierie	0,5 M €	0,031 M €
Gare routière	0,001 M €	0,7 M €
TOTAL	266,2 M €	52,3 M €

Les montants du budget principal versés aux budgets annexes sont neutralisés afin d'éviter les doubles comptes.

Quelques ratios

Indicateurs	Valeurs
Epargne Brute (permet le remboursement du capital emprunté)	20,9M€
Epargne Nette (permet l'auto-financement des investissements)	4,6 M€
Niveau d'endettement (capital restant dû / recettes de fonctionnement)	82 %
Capacité de désendettement (durée nécessaire au remboursement des emprunts en cours en y consacrant l'épargne brute)	11 ans
Taux d'imposition sur le foncier Bati	23,90 %

